

Le 19 août 2015

CAPERN - 007M
C.P. – P.L. 55
Mesures de
transparence

Monsieur Luc Blanchette
Ministre délégué aux Mines
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Publiez ce que vous payez Canada (PCQVP-Canada) désire féliciter le gouvernement du Québec pour ses efforts visant à accroître la transparence dans les secteurs pétrolier, minier et gazier, comme en témoigne le dépôt du projet de loi n^o 55 : *Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière*. Nous reconnaissons que le projet de loi n^o 55 fait suite aux efforts précédents du gouvernement du Québec ayant pour but d'accroître la transparence dans le secteur minier du Québec par l'entremise d'une révision de la *Loi sur les mines*, qui comprenait, entre autres, l'obligation pour les sociétés de divulguer l'information relative à leur production annuelle, à leurs paiements de droits de redevances et à leur assurance pour réclamation.

PCQVP-Canada fait partie d'une coalition mondiale de plus de 800 organisations de la société civile qui s'emploient à faire en sorte que l'exploitation des ressources naturelles bénéficie aux citoyens à qui elles appartiennent, et qui appuient depuis longtemps les démarches législatives visant à exiger des sociétés pétrolières, minières et gazières qu'elles divulguent les paiements qu'elles font aux gouvernements partout dans le monde.

Nous appuyons depuis plusieurs années la mise en œuvre d'initiatives législatives qui exigent la divulgation obligatoire au palier tant provincial que fédéral, en particulier par l'entremise de nos travaux au sein du Groupe de travail sur la transparence dans les industries extractives (GTTIE)¹. Nous soutenons les efforts qui favorisent l'harmonisation des exigences, en matière de rapports de divulgation, établies au palier fédéral par l'entremise de la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* avec les législations provinciales, de manière à assurer l'uniformité dans les rapports d'un bout à l'autre du

¹ Les membres du Groupe de travail sur la transparence dans les industries extractives comprenaient PCQVP-Canada, le Natural Resource Governance Institute, l'Association minière du Canada et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. On trouvera davantage de renseignements à <http://www.pwyp.ca/fr/issues/transparency-working-group>.

Canada, de même qu'avec d'autres législations internationales telles que, en Europe, les Directives comptables et transparence de l'UE.

Dans les démarches du gouvernement du Québec pour élaborer la forme et les modalités relatives à la production de rapports par les sociétés assujetties au projet de loi n° 55, PCQVP-Canada encourage fortement le gouvernement à envisager le recours à un format de données d'accès libre pour la divulgation, et d'héberger ces rapports de façon centrale, sur le site Web du gouvernement du Québec. PCQVP-Canada encourage activement le gouvernement du Canada à adopter aussi un format de données d'accès libre pour les rapports divulgués en vertu de la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*, de même qu'à créer un dépôt centralisé sur le portail de données ouvertes du gouvernement. Cela concorderait avec les engagements pris par l'entremise de la Charte du G8 sur les données ouvertes, dont le Canada est un signataire².

Les formats de données ouvertes sont essentiels pour faciliter l'utilisation et l'analyse, par les citoyens et les organisations de la société civile, des données qui seront divulguées par les sociétés. Les formats de données ouvertes sont plus faciles et moins lourds à télécharger que les documents non ouverts, tels que les PDF, et sont moins susceptibles d'occasionner des erreurs lors de la retranscription des données. De plus, le fait que le gouvernement du Québec héberge de façon centralisée tous les rapports en facilitera infiniment l'accès par toutes les parties intéressées.

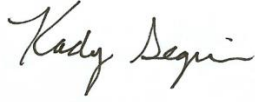
Le sujet des redevances minières fait depuis longtemps l'objet d'un débat citoyen au Québec. En s'assurant que les rapports sur les paiements soient fournis d'une manière ouverte, lisible à la machine et facilement consultable au Québec, on ne fera que contribuer à mieux éclairer ces débats qui sont importants pour les citoyens, les organisations de la société civile, les journalistes, l'industrie et le gouvernement. On devrait aussi prendre en compte d'autres considérations pour s'assurer que les données des rapports répondent aux besoins des utilisateurs et alimentent le débat de façon pertinente, des considérations comme celles qu'ont soulignées des organisations de la société civile telles que la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine.

En enjoignant aux sociétés de satisfaire aux exigences en matière de divulgation en vertu de cette loi à l'aide d'un format de données ouvertes, on renforcerait encore davantage le véritable engagement qu'a pris le gouvernement du Québec de garantir une transparence et une accessibilité significatives des données sur les paiements faits par les sociétés pétrolières, gazières et minières actives au Québec. Le gouvernement du Québec a une chance unique d'être le premier gouvernement au Canada à s'engager à exiger la divulgation obligatoire des paiements, par les sociétés pétrolières, gazières et minières, au moyen de rapports, en format de données ouvertes, une action qu'accueilleraient avec une grande satisfaction PCQVP-Canada et ses partenaires partout dans le monde.

² http://www.international.gc.ca/g8/open_data_charter-charte_du_g8_sur_les_donnees_ouvertes.aspx?lang=fra

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice par intérim,



Kady Seguin

Publiez ce que vous payez Canada

kseguin@pwyp.ca

Pour plus de renseignements, veuillez visiter notre site Web à www.pwyp.ca.

c. c. : Membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles